

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 11 MAI 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 11 mai 2017*

Aujourd'hui, à huit heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 126 Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives

n° 136 Loi n° 2 sur les crédits, 2017-2018

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.